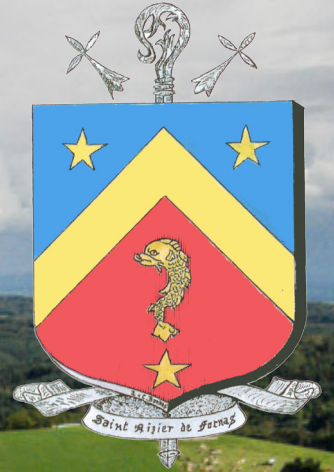


N° 82
juillet 2015

Vivre à *Saint Nizier de Fornas*



NOUVEAU

Le site officiel de la commune pour des informations en temps réel :
www.saint-nizier-de-fornas.fr

PAGE
8

Au fil des infos :
Notre commune
est en danger !

PAGE
28

Epizolles,
un hameau
niziérois riche
en histoire.

SOMMAIRE

EDITO	2
Mot du Maire	3
ETAT CIVIL	4

CONSEILS MUNICIPAUX PAGES 4 À 6

AU FIL DES INFOS

Site internet	7
L'avenir des communes	8
Fontaine et vasque	9
Médiathèque	9
Cour de la mairie	9
Tique, porteur de maladie	10
Vol d'outillages	11
Des aides pour réhabiliter un logement	12-13

AU FIL DU TEMPS

Commémoration du 8 mai	14
ACCA / Tanana mifandray	15
Centre de secours	16
AFSF42 Assemblée Générale	17
Endurance au centre équestre	18
Fleurissement / Loto CCAS	19
USSF, réussite et plaisir	20-21
AGV	22
Club de l'amitié	23
2ème édition modélisme	24
Elections départementales	25
Sur les chemins de St Jacques de Compostelle	26

AU FIL DES INTERVIEWS

Visite au coq argenté	27
Le garage des 3 routes	27

AU FIL DES HAMEAUX

Epizolles	28
Interview d'André FRERY	29

DOSSIER

Un casse-tête chinois chez moi	30
--------------------------------	----



N° 82

juillet 2015



MÉMENTO

Ouverture de la mairie

- Lundi de 9h à 12h et 14h à 17h
- Jeudi de 14h à 17h
- Vendredi de 14h à 17h
- 1er samedi du mois de 10h à 12h

Tél. : 04 77 50 08 97

Fax : 09 70 32 13 38

8 rue de la Mairie
42380 Saint Nizier de Fornas

Le maire vous reçoit sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de Mairie.

SAINT NIZIER DE FORNAS

Directeur de la publication
Gilbert SOULIER

Rédaction Frédéric BONHOMME, Marie-Claude PERRIN, Marie-Pierre JAVELLE, Joëlle DEROST, Aline FRERY, Hélène BERNERD.

Contact mairie@saint-nizier-de-fornas.fr

Maquette et mise en page
Jonathan CAUCHI, conseil-comm.com

Impression Lucky Imprimerie 04 77 36 77 65, Saint Cyprien, RM Montbrison 377 593 918

Tirage à 420 exemplaires distribués aux particuliers et annonceurs.

NIZIEROISES, NIZIEROIS

Avec l'été qui est arrivé, le bulletin municipal vous est adressé : il vous relate les différents événements de notre commune.

Bien que l'hiver n'ait pas été trop rigoureux, le vent du nord a soufflé parfois très fort, provoquant des congères. L'entreprise Valour a œuvré avec efficacité pour dégager les routes et permettre de circuler en toute sécurité. Toujours au niveau de la voirie communale, il a été procédé à un travail d'éparage afin que la végétation n'obstrue pas les chemins ruraux.

Au mois de mars, le bureau du CCAS a organisé un loto au profit de nos aînés, ce qui a permis de dégager un bénéfice de 960 €. Merci aux sponsors pour le don de lots, ainsi qu'à L'USSF pour la remise d'un chèque de 150 €.

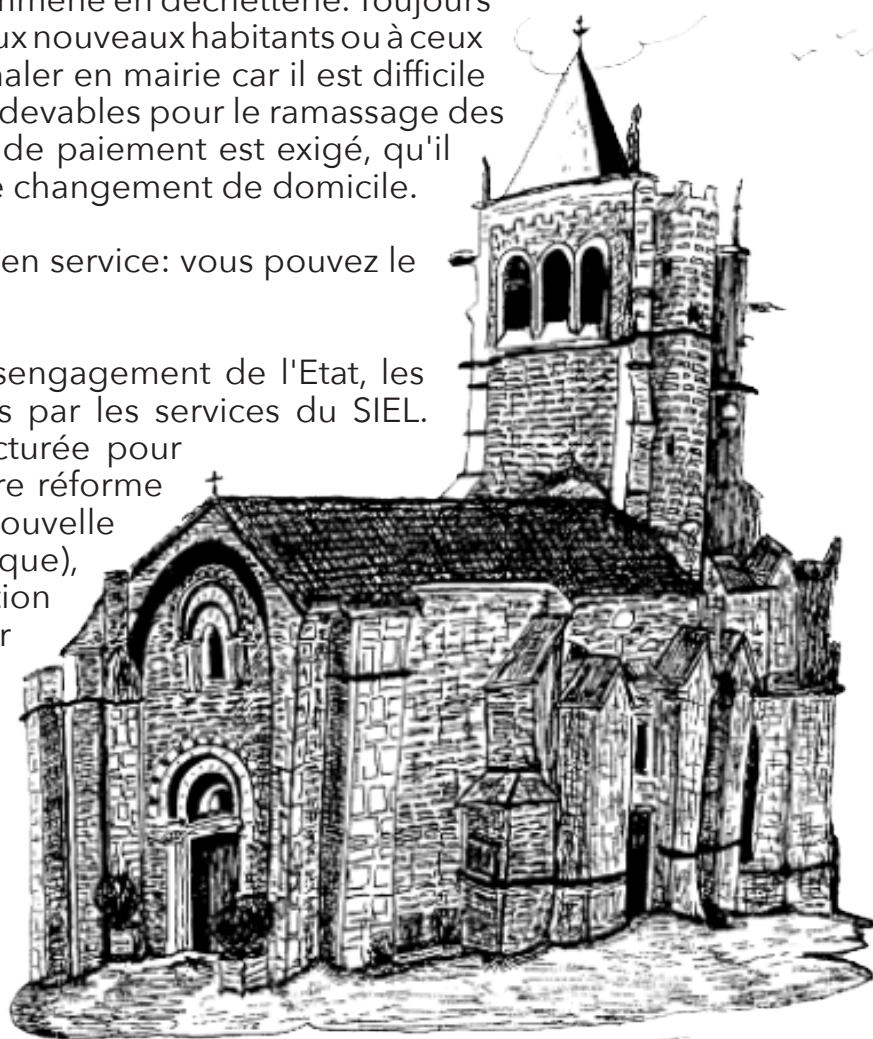
Comme prévu, la cour de la mairie a été réaménagée avec un nouveau revêtement. Une place pour handicapés va être tracée au sol. Ce lieu est un terrain privé de la commune, ainsi le conseil municipal a décidé que ce parking soit réservé aux usagers de la mairie.

Nous avons été contraints de supprimer deux containers de couleur jaune de tris sélectifs (au bourg et Geneviegq) car ils étaient régulièrement remplis par des bouteilles en verre et d'ordures ménagères. La conséquence est que le ramassage ne peut se faire, car pollué par ces détritrus. Le contenu ne peut être traité et doit être emmené en déchetterie. Toujours dans le même domaine, il est demandé aux nouveaux habitants ou à ceux qui déménagent de bien vouloir se signaler en mairie car il est difficile d'établir avec exactitude une liste des redevables pour le ramassage des poubelles. Ce n'est pas lorsque le titre de paiement est exigé, qu'il faut faire une réclamation pour cause de changement de domicile.

Le site internet de la commune est en service: vous pouvez le visiter sur www.saint-nizier-de-fornas.fr.

Dès le premier juillet, suite au désengagement de l'Etat, les documents d'urbanisme seront instruits par les services du SIEL. Jusque-là gratuit, la commune sera facturée pour chaque dossier présenté. Mais une autre réforme inquiète beaucoup plus : la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), qui risque de conduire à la disparition programmée de la commune. Sur proposition de l'Association des Maires Ruraux de France, nous nous sommes associés à l'action « crêpe noir ». Un écriteau libellé « L'ETAT VEUT ME TUER » et un ruban noir ont été apposés sur les panneaux d'entrée du bourg.

Je vous souhaite une bonne lecture et, je l'espère, de profiter d'un bel été.



SAINT NIZIER & FORNAS

INFOS

ETAT CIVIL

DECEMBRE 2014 - MAI 2015



Naissance de

Thaïs FAURE,

le 12 janvier 2015

de Rémy FAURE et de Ingrid DUARTE SILVA.

Décès de

- Mme SOULIER Hélène, née le 18 octobre 1923, décédée le 22 décembre 2014, domiciliée à Mizériecq ;

- M. POYET Jacques, né le 06 octobre 1930, décédé le 27 décembre 2014, domicilié à Pouzolles ;
- M. GRANDCHAMP Jean, né le 1er décembre 1929, décédé le 21 avril 2015, domicilié à Mizériecq ;
- Mme POYET Marie, née le 18 juin 1924, décédée le 28 avril 2015, domiciliée au Bourg ;
- Mme PERNIN Monique, née le 13 mai 1950, décédée le 04 mai 2015, domiciliée Côte d'Augel.

SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2015

En raison des attentats survenus pendant la semaine sur le territoire national, une minute de silence a été respectée en tout début de séance pour les victimes et leurs proches.

Délibérations :

- A été voté, à l'unanimité, le renouvellement de l'adhésion à la convention établissement dossiers CNRACL par le centre de gestion.
- Une modification des statuts du SIEPSBC, article 9 : répartition des frais de fonctionnement et d'investissement aux écoles publiques de Saint Bonnet le Château a été votée à l'unanimité.

Questions diverses :

- La question d'une modification de compensation et du taux horaire du SIVOM a été évoquée par Mr le Maire.
- Une dalle sera coulée dans le garage de la boulangerie d'ici la fin du mois, si le temps le permet.
- Il est demandé d'établir la liste des noms et de recenser le nombre de boîtes aux lettres pour la distribution du « vivre à St Nizier ».
- Une réflexion pourrait être engagée pour la circulation au niveau de la Place de l'Eglise.
- La cloche n° 2 d'un poids de 850 kg de l'église a été déconnectée par sécurité, suite à une fissure, en attendant réparation.

geolis
s.a.r.l. de géomètre expert

Patrick BOURRIN Géomètre Expert

Le partenaire de votre projet immobilier
Topographie – Division – Bornage – Urbanisme – Aménagement – Bureau d'études
6 rue du Régent - 42170 ST JUST ST RAMBERT Tél. : 04 77 36 51 15 - Fax. : 04 77 55 47 58
4 rue Déchelette - 42380 ST BONNET LE CHATEAU Tél. : 04 77 50 04 88
E.mail : patrick.bourrin@geometre-expert.fr - site : www.geolis.fr

Délibération :

- La pose d'un détecteur de fumée étant obligatoire à compter du 8 mars 2015 dans les logements, une délibération a été prise à l'unanimité, pour intégrer la prise en charge de l'achat d'une dizaine de détecteurs dans le budget 2015.

Questions diverses :

- En ce qui concerne l'Application du Droit des Sols (ADS), la DDT n'instruira plus les dossiers d'urbanisme à partir du 1^{er} juillet 2015. Après avoir étudié les offres de deux prestataires susceptibles d'assurer ce service, à savoir « Loire Forez » et « le SIEL », un accord de principe a été donné en faveur du SIEL qui proposera un service mutualisé, qui semble mieux correspondre aux attentes de la commune.
- Une discussion autour du Contrat de rivière Mare Bonson (entretien des berges des rivières, prévention des risques d'inondation, ...) a été évoquée.

Les dépenses importantes qui devraient être engagées sont en inadéquation totale avec le budget tel que celui de la commune de St Nizier. Il en ressort une situation très complexe.

- La dalle du garage de la boulangerie a été réalisée en janvier.
- Mr le maire a énoncé quelques chiffres qui composent le budget 2015, notamment en matière de voirie, restauration de la cloche de l'église, site internet, restauration de la salle des archives, cour de la mairie, construction d'une salle de rangement attenant à la salle socioculturelle, remplacement des radiateurs de la salle du conseil municipal, réhabilitation de l'assainissement du bourg nord.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2015

DELIBERATIONS :

1- Approbation des comptes administratif et de gestion du budget général de la commune :

Fonctionnement :

dépenses = 447 772,97 € - recettes = 422 498,63 €

résultat de clôture = - 25 274,34 €

Investissement :

dépenses = 105 138,78 € - recettes = 102 848,92 €

résultat de clôture = - 2 289,86 €

2- Approbation des comptes administratif et de gestion du budget assainissement :

Fonctionnement :

dépenses = 22 233,86 € - recettes = 157 097,68 €

résultat de clôture = 134 863,82 €

Investissement :

dépenses = 15 194,70 € - recettes = 86 879,50 €

résultat de clôture = 71 684,80 €

3 - Vote du budget général de la commune et de l'assainissement 2014 :

Le conseil municipal :

- adopte le budget primitif de la commune arrêté comme suit :

Fonctionnement : = 623 316,05 €

Investissement : = 291 145,53 €

- adopte le budget primitif de l'assainissement arrêté comme suit :

Fonctionnement : = 235 491,28 €

Investissement : = 406 229,60 €

4 - Vote des taux d'imposition 2015 :

- Taxe d'habitation : 10,07 % porté à 10,17 %

- Taxe foncière propriété bâtie : 16,32 % porté à 16,48 %

- Taxe foncière propriété non bâtie : 50,37 % porté à 50,85%

5 - Prise en charge d'une dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2015 (2 286 euros pour le relevé topographique des travaux d'assainissement) ;

6 - Demande de subventions au Conseil Général et à l'Agence de l'eau pour les travaux d'assainissement du Bourg Nord ;

7 - Demande de subvention pour la mise en sécurité de la cloche n° 2 de l'église dans le cadre de la réserve parlementaire du Sénateur ;

8 - Afin d'équilibrer le budget du SIVOM travaux communaux, une contribution exceptionnelle est demandée au communes adhérentes ;

9 - Afin de permettre l'instruction des dossiers d'urbanisme (permis, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...), la commune adhère au service ADS du SIEL.

10 - Adhésion à l'assistance technique en matière de voirie proposée par le Conseil Général.

QUESTIONS DIVERSES :

Recherche de bénévoles pour la fête du jeu du 07 juin 2015 à Saint Maurice en Gourgois ;

Un groupe de travail s'est formé pour une réflexion sur la rénovation de la salle du conseil ;

La commémoration de la victoire de la 2^{ème} guerre mondiale a été fixée au 08 mai à 9h30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2015

DELIBERATIONS :

1/ Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC) :

Révision des tarifs :

- 4 000 euros pour une construction neuve,
- 2 000 euros pour une habitation existante.

2/ Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées :

Le montant de la participation pour l'année scolaire 2014/2015 est de 840 euros par enfant scolarisé.

3/ Subvention aux associations

Syndicat Paragrêle	384,00
Club de l'Amitié	150,00
CFA BTP LOIRE	90,00

MFR Montbrison	90,00
MFR St Laurent de Chamousset	90,00
Lycée agricole Ressins	270,00
Essadi-France	100,00
Les Bouts en Train	300,00
Association des Randonneurs Sentiers Retrouvés	400,00
AGV (gym)	250,00
TOTAL	2 124,00

QUESTIONS DIVERSES :

- Le conseil municipal ne formule aucune observation concernant la cession de 2 délaissés routiers sur la RD 109 par le Conseil Départemental au GAEC Prémoulin, la Pomasse ;
- Les élus municipaux disponibles

sont invités à participer à la manifestation du jeudi 30 avril à Saint Etienne contre les conséquences de la loi NOTRE actuellement en discussion à l'Assemblée nationale. En effet, son application conduit à court terme à la disparition de nos petites communes, avec augmentation de la fiscalité locale et la suppression des services publics de proximité.

- La médiathèque départementale propose la location de DVD, CD, après réservation sur leur site internet.
- La commune de Saint Nizier a été récompensée pour le fleurissement du bourg ;
- Les inscriptions sur le monument aux morts deviennent illisibles, après nettoyage de la stèle, les lettres seront repeintes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2015

DELIBERATIONS :

1) A partir du 1er juillet 2015 et conformément à la loi ALUR, la DDT n'assure plus l'instruction des documents d'urbanisme. Une délibération de dénonciation est nécessaire afin de dénoncer la convention.

2) Afin de permettre l'instruction des dossiers, la commune adhère au service d'urbanisme proposé par le SIEL. La commune signe la convention d'une durée d'un an. Le coût de l'acte est unitaire et variable en fonction du type de demande, exemples : Déclaration préalable : 90 euros, Permis de construire : 128 euros...

3) Une subvention de 100 euros est allouée à L'Association Communale de Chasse Agréée

QUESTIONS DIVERSES :

- Pour la saison hivernale 2014/2015, le coût de déneigement et de salage est de 8 803,30 € TTC. Une subvention de 2 037 € est accordée par le Conseil départemental.
- La loi NOTRE actuellement en discussion dans les deux assemblées parlementaires interroge fortement sur l'avenir de la commune et celle de la Communauté de communes.
- Le conseil municipal décide d'apposer sur les deux panneaux d'entrée d'agglomération un ruban noir avec un écriteau portant la mention « L'Etat veut me tuer ». Cette action est proposée au niveau national par l'Association des Maires Ruraux de France.
- Le service de ramassage des ordures ménagères signale que la poubelle de « tri jaune » située à l'entrée sud du bourg contient régulièrement du verre ou autres détritiques. Cette poubelle étant utilisée très souvent à d'autres fins que celles prévues, elle sera enlevée. Chacun ayant son propre sac de tri, elle devient inutile.
- Le site internet de la commune est en service. Pour le consulter : www.saint-nizier-de-fornas.fr



SITE INTERNET

UN BON COMPLÉMENT POUR LE BULLETIN MUNICIPAL

La création d'un site Internet a été un des projets de campagne de l'équipe municipale. Il aura fallu quelques mois avant de proposer un outil de communication adapté à la demande du public. Frédéric BONHOMME qui a suivi attentivement l'évolution du projet répond à quelques questions :

VàSN : Pourquoi avoir décidé de créer un site Internet ?

C'est un moyen de communication pratique et rapide. En effet, en quelques clics, vous avez accès à un grand nombre d'informations sur la Mairie proprement dite, mais aussi sur les associations, les commerces, le tourisme etc.

De nos jours, Internet est incontournable et il le sera d'autant plus avec le déploiement de la fibre optique dans les deux ou trois années à venir.

VàSN : Parlez-nous de la présentation du site Internet

En concertation avec le webmaster, on a voulu un outil clair, simple et efficace. Il s'articule autour de cinq thèmes : l'accueil où seront diffusés entre autres des articles sur les événements futurs et passés, la vie pratique concernant surtout la mairie, le conseil municipal et la mise en ligne des comptes rendus, les associations et le tourisme.

Ce site est avant tout un bon complément du

bulletin municipal qui continuera à être diffusé de manière biannuelle.

Il a demandé un travail d'équipe et d'échange régulier avec le webmaster.

En effet, il a fallu valider la maquette du site, puis, grâce à quelques conseillers municipaux, il y a eu la partie de collecte des informations, articles et photos dans les différentes catégories.

Enfin, le webmaster a mis en place le design et les informations transmises ainsi que la mise en ligne du site dans sa version définitive.

VàSN : Le site Internet évoluera-t-il au fil du temps ?

Bien sûr, la qualité d'un site internet impose qu'il soit régulièrement réactualisé dans le temps. Ce sera le cas grâce à l'équipe de communication qui diffusera un compte-rendu, un article, une annonce avec des photos dès qu'un événement se présentera.

Par ailleurs, le webmaster sera en charge de faire régulièrement évoluer les informations de base, de les enrichir et s'occupera du design du site.

Pour plus d'informations, connectez-vous directement au site Internet de la commune : www.saint-nizier-de-fornas.fr

CRAINTES SUR LA SUPPRESSION PROGRAMMÉE DES COMMUNES



Actuellement, le Parlement discute d'une nouvelle organisation des collectivités territoriales : c'est la loi NOTRe.

Le texte ne laisse plus aucun doute quant aux intentions concernant la réalité géographique, historique et politique du pays.

Les députés sont bien décidés à supprimer, sinon les communes qui survivront comme quartiers d'intercommunalité de plus de 20 000 habitants (ex : St Etienne Métropole ou Communauté d'agglomération Loire Forez) qui les aura absorbées, mais aussi la liberté communale.

L'objectif de la réforme vise à anéantir le niveau de proximité préféré des français, la commune.

Elle veut aussi concentrer pouvoirs et moyens bien loin de là où vous vivez.

Cette fuite en avant amplifiera l'opposition entre la ville et la campagne et ne répondra pas à l'enjeu d'un effort significatif en matière d'équité et d'accès aux services en milieu rural.

Concrètement si ce texte est voté:

1. Le conseil municipal ne pourra plus intervenir sur les

décisions locales désormais prises loin des villages.

2. Les communes seront sous la coupe d'un président d'intercommunalité tout puissant mais éloigné et empêtré dans des considérations politiciennes

3. Seule la taille de la commune sera prise en compte pour définir les politiques publiques et non la gestion de l'espace, des routes, ...

Aujourd'hui vous voulez demander un permis de construire, une réparation de voirie communale, vous venez à la mairie.

Demain vous devrez faire 30 km et attendre une heure pour faire votre demande auprès d'un service administratif de l'intercommunalité.

D'autres exemples pourraient être donnés...

Sans compter que les petites entreprises locales ne pourront plus répondre aux appels d'offres face aux groupes industriels travaillant au niveau régional, national, voire européen.

Aucune étude n'a été réalisée pour montrer les économies réalisées. Seule certitude, plus la collectivité est grande, plus les dépenses de fonctionnement sont importantes.

COUR DE LA MAIRIE AVANT



FONTAINE & VASQUE

Une fontaine et une vasque ont été installées sur la place du village. Elles ont été offertes par Bernard FOURNIER, signe de son attachement à notre commune de St Nizier. Un grand merci à Bernard.. Le raccordement en eau de la fontaine sera réalisé ultérieurement.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE > MÉDIATHÈQUE

RESERVATIONS DE LIVRES, PARTITIONS MUSICALES, CD
AUDIO ET DVD DOCUMENTAIRES PAR INTERNET

Votre Bibliothèque municipale et la Médiathèque départementale vous proposent un nouveau service gratuit :

A partir de votre accès internet ou de celui de la Bibliothèque municipale :

- Consultez le catalogue de la Médiathèque départementale, repérez le titre ou l'auteur des documents qui vous intéressent
- Réservez ce(s) document(s) dans votre Bibliothèque municipale et il(s) sera(ont) acheminé(s) par la navette mensuelle de la Médiathèque départementale

Rendez-vous sur le site www.loire.fr, Médiathèque départementale et laissez vous guider pour rechercher dans le catalogue !

COUR DE LA MAIRIE APRÈS



Petite **tique**, **GROSSE MALADIE...**

Les tiques peuvent transmettre des maladies, dont la **Maladie de Lyme**.



Évitez les tiques : dehors, portez des **vêtements couvrant** les jambes, les bras et le cou.

Soyez vigilant du **printemps** à l'**automne**.

Après toute sortie, **inspectez-vous** minutieusement la peau : plis, dos, tête... La tique peut être très **petite** et sa pique est **indolore**.

Si vous êtes piqué par une tique :

ôtez-la avec un **tire-tique** ou une **pince à épiler** sans appliquer **aucun produit** sur la tique (alcool, éther...), puis **désinfectez**.



Si une tache rouge apparaît plus tard :

consultez votre médecin, c'est peut-être un « **érythème migrant** », signe de la maladie de Lyme.

Cette maladie peut également se manifester par un **état grippal** (fièvre, courbatures...), sans forcément la présence d'un érythème migrant.

Sans traitement précoce, la **maladie de Lyme** peut devenir **potentiellement grave** et provoquer douleurs articulaires et musculaires, atteintes neurologiques, paralysie faciale, épuisement...



Pour en savoir plus : www.francelyme.fr

Association France Lyme

BP 10049/Arcueil - 94114 La Poste Arcueil PDC
contact@francelyme.fr

STOP AUX VOLS D'OUTILLAGE ET DE MATÉRIELS DANS LES VÉHICULES UTILITAIRES

La gendarmerie de la Loire constate depuis le début de l'année une forte augmentation des vols d'outillage et matériels électroportatifs dans les véhicules utilitaires des artisans, avec plus de 110 faits enregistrés dans sa zone de compétence. Des réseaux organisés sévissent afin de revendre ces matériels à l'étranger ou sur internet. Il s'agit d'un phénomène sériel qu'il faut prévenir et combattre ensemble.

Prévenir les vols – Dissuader les malfaiteurs

Afin de viser à empêcher la commission de ces actes de malveillance qui aboutissent à la disparition du contenu professionnel et donc à une perte d'exploitation, il est nécessaire de prendre un certain nombre de mesures de prévention, des plus élémentaires à celles plus techniques :

- bien s'assurer de la fermeture des portes et des vitres du véhicule
- ne rien laisser en évidence dans le véhicule (documents, matériels)
- si possible ne pas laisser son véhicule garé dans un lieu isolé et sans lumière
- mettre en place des dispositifs de fermeture fiables et robustes (aux niveaux des serrures, des portes et vitres arrières et latérales)
- mettre en place dans l'enceinte de la société des mesures visant à renforcer la protection de l'ensemble du site

La gendarmerie de la Loire est à votre disposition pour vous conseiller techniquement en matière de sûreté grâce à son réseau de correspondants dans les brigades et à son référent départemental (adjudante-chef JEANNE, Florence – florence.jeanne@gendarmerie.interieur.gouv.fr et corg.ggd42@gendarmerie.interieur.gouv.fr – 04.77.92.81.84 et 06.19.43.25.30).

Alerter les forces de l'ordre – Faciliter l'enquête

En cas de détection d'une situation douteuse ou d'une menace, n'hésitez pas à prévenir les forces de l'ordre (**RÉFLEXE 17**).

Afin de faciliter l'enquête en cas de vol, conservez bien au préalable les références de vos matériels et constituez un répertoire photographique.

En cas de vol, prévenez **dès la constatation du fait** et **ne touchez à rien**. Préserver les lieux et les indices permettra aux enquêteurs d'effectuer les meilleures constatations techniques possibles et de remonter ensuite plus facilement sur le ou les auteurs.

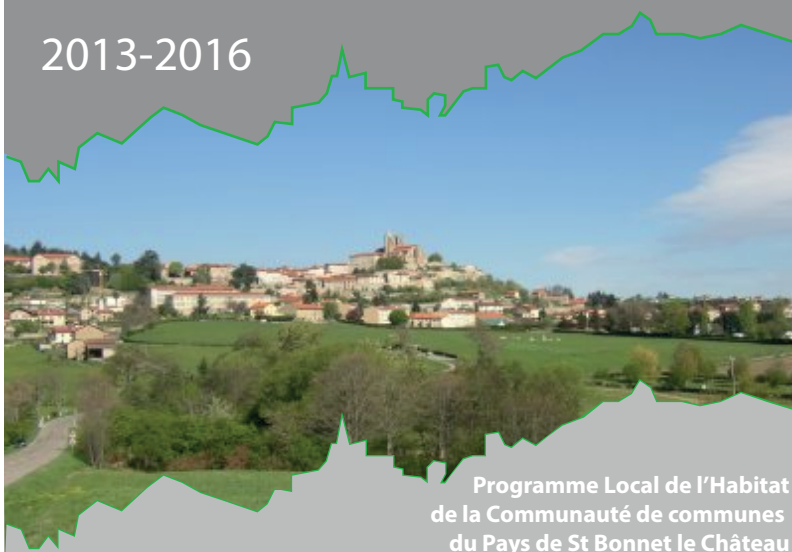
Vous souhaitez REHABILITER VOTRE LOGEMENT



Programme d'Intérêt
Général (PIG) pour la
réhabilitation des
logements privés

Propriétaires occupants
/
Propriétaires bailleurs

2013-2016



Programme Local de l'Habitat
de la Communauté de communes
du Pays de St Bonnet le Château

Les acteurs du logement se mobilisent pour vous aider dans vos projets

Vous avez des **questions**, nous vous proposons une **information gratuite et personnalisée**

Vos permanences (9h-10h30)

St Bonnet le C. (siège)
tous les 1ers et 3e vendredi du mois
Usson en Forez (mairie)
tous les 2e vendredi du mois
St Jean Soleymieux (mairie)
tous les 4e vendredi du mois

PACT Loire

Chargé(e) du suivi animation
04 77 43 08 80

Vous avez besoin d'**autres renseignements** concernant l'habitat

Communauté de communes

Espace Déchelette
1 route d'Augel
42380 St Bonnet
le Château

Contact
Benoit Gay
chargé de mission
habitat
04 77 50 14 30

- La Communauté de communes s'investit en faveur des ménages souhaitant s'installer sur le territoire
Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH), la Communauté de communes souhaite redynamiser les centres bourgs.
- Votre Communauté de communes propose une aide de **10 000 euros** pour votre projet d'accession sociale
- Les conditions liées au logement :

1. le logement doit être situé en **CENTRE BOURG**
2. Il doit être **VACANT** depuis plus de 2 ans
ou
3. être une **RESIDENCE SECONDAIRE** pour **TRANSFORMATION EN RESIDENCE PRINCIPALE**
ou
4. des **LOCAUX** pouvant être transformés en logements

Qu'est qu'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ?

Un PIG a pour objet **d'accompagner et aider financièrement les propriétaires** dans la réalisation de **travaux d'amélioration de leur logement**. Une assistance administrative, technique et financière est proposée gratuitement.

Qui peut en bénéficier ?

Tout propriétaire peut avoir accès à l'accompagnement et aux aides :

- Propriétaire **occupant sous conditions de ressources**
- **Propriétaire bailleur**

Qui pour vous aider et vous accompagner ?

Une **équipe de professionnels** est à votre disposition **gratuitement** et est chargée de :

- vous **informer** sur l'opération (sanitaire, juridique, technique, administratif)
- vous **conseiller** sur votre **programme de travaux en fonction de vos capacités financières**
- **solliciter les aides financières** auprès de tous les organismes partenaires

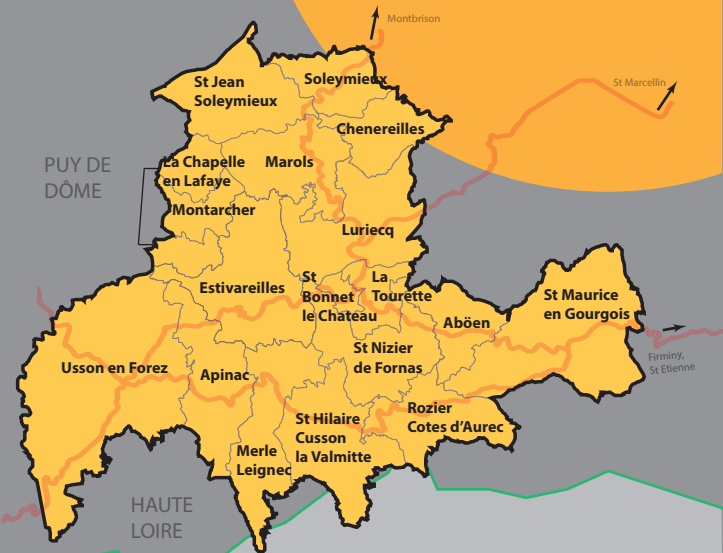


Quels travaux sont-ils concernés ?

- Des travaux d'**économie d'énergie**
- Des travaux pour l'**autonomie de la personne**
- Des travaux pour l'**amélioration de la sécurité et de la salubrité**



- Les travaux ne doivent pas commencer avant l'accord écrit des partenaires financiers
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels



N'hésitez plus ! Venez vous renseigner !

- Les conditions liées au ménage :

1. être **PRIMO-ACCEDANT**

(les membres du ménage ne doivent pas avoir été propriétaire de leur résidence principale durant les 2 dernières années)

2. S'engager à **NE PAS REVENDRE** le logement durant 5 ans (sauf cas de force majeure)

3. avoir des **RESSOURCES** inférieures aux plafonds suivants

Nombre de personnes occupant	Revenu plafond
1	18 262 €
2	26 708 €
3	32 119 €
4	37 525 €
5	42 952 €
6	48 362 €
7	53 772 €
pers. suppl.	5 410 €

AU FIL DU TEMPS



COMMÉMORATION DU 8 MAI : PENSER QU'HIER N'EST JAMAIS TRÈS LOIN

En ce vendredi 8 mai, c'est sous une pluie battante que s'est déroulé le 70^{ème} anniversaire de l'armistice de la 2^{ème} guerre mondiale.

De nombreuses personnes s'étaient déplacées pour ce moment important de souvenir et de recueillement.

D'ailleurs, dans son discours, Gilbert SOULIER citait une phrase de Victor HUGO : « Il faut allumer les grandes dates comme on allume les flambeaux » d'où l'importance de ne jamais oublier et de se recueillir.

En effet, ces rassemblements s'enracinent ainsi profondément dans notre histoire.

Ils sont l'expression de notre vigilance du présent contre l'intolérance, le fanatisme, le terrorisme d'une part mais aussi pour la liberté, le respect de la personne humaine et les droits des peuples d'autre part.

Les leçons de l'histoire sont nombreuses, l'actualité nous le rappelle cruellement. Nous savons bien que la paix n'est pas seulement un état de fait caractérisant les relations entre les nations. Elle est la traduction d'un effort permanent de chacun des hommes pour que disparaissent la haine, les conflits et les morts qu'ils entraînent. Il nous appartient donc de ne pas oublier, de commémorer et de donner à notre tour aux futures générations pour que se cultive encore et toujours l'idée que la liberté et la paix sont des valeurs fragiles toujours susceptibles d'être remises en cause par la folie des hommes.

Vente directe de fromages de vache
Tous les jours de 10h à 12h
sauf vendredi et dimanche
www.balconsduforez.fr
06.32.96.98.82
fred@balconsduforez.fr
Lieu dit Riofol, 42380 St Nizier de Fornas

LUCKY
imprimerie
conception graphique
impression
Tous travaux d'imprimerie
32, rue des Bruyasses • 42160 ST CYPRIEN
Fax 04 77 36 47 66 • contact@luckyimprimerie.fr
Tél. 04 77 36 77 65



JOURNÉE TRIPES À L'ACCA

Tout commence le samedi 11 avril 2015 à la salle socioculturelle, route de Crépinge.

Dès 6h le matin, Bertrand FAURE, Président de la Société de chasse distribue les différentes tâches : préparation

de la salle, du bar et de la cuisine.

En cuisine, Alain et David réchauffent au bain marie les tripes initialement préparées par Yannick FEIGENBRUGEL, sociétaire de la chasse.

Les premiers convives arrivent dès 8h30 et se relaient jusqu'en milieu d'après midi dans une ambiance "bon chasseur" en se remémorant toutes les belles parties de chasse passées.

En fin d'après-midi, le bilan est bon : plus de 130 repas ont été servis.

Rendez-vous donc à l'année prochaine.



Nous vous rappelons notre prochaine manifestation : le samedi 1^{er} août pour notre concours de boule organisé en collaboration avec le foot. Venez nombreux.



TANANA MIFANDRAY

Samedi 21 mars, Jeannette AVRIL, présidente de l'association TANANA MIFANDRAY et toute son équipe accueillait plus d'une centaine de convives autour d'une choucroute préparée de mains de maître par notre aubergiste local pour un repas de bienfaisance. L'après-midi a

ensuite été animé par quelques bénévoles de l'école de danse de St-Bonnet-le-Château, puis Dominique MARTEAU de La Tourette présentait en avant première un "carnet de voyage en Pays de St-Bonnet-le-Château", recueil d'aquarelles accompagnant textes historiques, citations et autres réflexions philosophiques. Enfin, André LEGROS chansonnier de La Tourette et Jean-Paul NOIZE par quelques airs joués à l'orgue de barbarie apportèrent leur note musicale. Une journée humanitaire qui contribuera à financer en partie la construction d'une école élémentaire à Antsirabé, district de Madagascar. Prochain rendez-vous festif le samedi 26 septembre pour un concert Gospel à la collégiale de St-Bonnet.



CENTRE DE SECOURS ST BONNET / ST NIZIER

Nous nous sommes penchés sur les interventions effectuées par les sapeurs pompiers de la caserne de St Bonnet St Nizier au cours de l'année 2014 pour le secteur de St Nizier afin de les comparer à d'autres communes voisines.

Communes	Population *	Interventions 2014	Rapport pour 100 hab
St Nizier de Fornas	668	43	6.43
St Bonnet le Château	1622	170	10.48
La Tourette	579	18	3.10
Rozier	451	35	7.76
St Hilaire	335	14	4.17
Aboen	405	14	3.45
Estivareilles	704	58	8.23
Merle Leignec	315	19	6.03
Luriecq	1263	59	4.67
TOTAL	6342	430	6.78

* chiffre INSEE 2012

La commune de St Nizier est représentative du panel général avec en moyenne 6.43 interventions pour 100 habitants conforme à la moyenne de 6.78. A noter que 10% des interventions de notre panel concerne notre commune.

En 2014, les communes de St Bonnet et Estivareilles sont beaucoup plus hautes que la moyenne avec respectivement 10.48 et 8.23 interventions pour 100 habitants.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AFSF42

Samedi 7 mars, a eu lieu à Saint Nizier, l'Assemblée Générale de L'Association Forestière du Sud Forez.

On pouvait noter la présence de nombreux élus dont le Sénateur Bernard FOURNIER, le Député Dino CINIÉRI, et le Conseiller Général Serge VRAY.

Après le mot d'accueil, du président Jean-Yves REY, aux plus de 135 adhérents présents, Gilbert SOULIER, maire de St Nizier exprimait sa satisfaction de recevoir cette assemblée sur sa commune.

Venait ensuite le temps des bilans annuels présentés conjointement par Henri PEYRET et Julien BLANCHON technicien du CRPF, soutien technique de l'association, pour toutes les rencontres et formations assurées tout au long de l'année.

Il en ressortait une forte participation et motivation des sylviculteurs adhérents et notamment une FOGEFOR (FORmation à la GEstion FORestière), d'une durée de 10 jours répartie sur l'année et ayant accueilli 31 stagiaires avec une importante représentation

féminine à hauteur du tiers de l'effectif.

Le bilan financier était ensuite présenté par le trésorier André CHAPUIS.

Puis coup de projecteur sur 2015 avec le programme des rencontres et manifestations qui s'annonce tout aussi chargé que l'année précédente.

Après un rappel concernant les prestations disponibles pour les adhérents (prêt de matériel d'aide à la sylviculture, bibliothèque), François BONNET, gestionnaire du site internet de l'association faisait état des dernières nouveautés consultables sur le site : www.afsf42.com

En deuxième partie de cette assemblée fut présenté par Bernard HELFRE, le dossier de la Certification Forestière (PEFC) et Jean-Luc FESSY, président du syndicat des exploitants scieurs de la Loire, faisait état de la situation économique du moment et des tendances des marchés.

Les élus présents manifestaient leur satisfaction face au dynamisme de l'association et chacun dans leur domaine respectif, assurait son soutien à toute action pour le devenir de la Filière Bois et à la Loi d'Avenir pour la Forêt.

PETIOT Nathalie
coiffeuse à domicile
'FEMMES HOMMES ENFANTS'
St nizier de fornas
04.77.50.16.58
06.73.65.58.63

PLATRERIE-PEINTURE
CARRELAGE
Julien LACHAT
06 46 52 72 70
04 27 64 55 84
La Chaux
42380 SAINT-NIZIER-DE-FORNAS
julien-lachat@orange.fr

CONCOURS D'ENDURANCE AU CENTRE EQUESTRE

CETTE 3ÈME ÉDITION DE NOTRE CONCOURS D'ENDURANCE A VU, CETTE ANNÉE, S'ÉLANCER 159 CAVALIERS SUR 130KMS DE CHEMINS ENTIÈREMENT BALISÉS SUR LES COMMUNES DE SAINT NIZIER, ROZIER, ABOËN, SAINT MAURICE, SAINT HILAIRE, MERLE, ESTIVAREILLES.

L'organisation sans faille des années précédentes, la qualité des parcours et la beauté du site nous ont permis de nous construire une solide réputation dans le monde de l'endurance. C'est ainsi que nous avons pu accueillir des cavaliers venus de toute la France et de Suisse.

Les tracés avaient été revus et améliorés cette année pour l'inauguration de la grosse épreuve 130kms et pour le confort et la sécurité des cavaliers.

Un grand merci à toute l'équipe de bénévoles sans qui la manifestation ne pourrait avoir lieu et mention spéciale aux motards qui ont vraiment assuré pour permettre le départ des courses à l'heure et

notamment dimanche matin pour le départ de la 130kms à 6h30 après les gros orages de la nuit.

Enfin, nous vous rappelons la fête du club, le 4 juillet, sur le thème des Etats Unis. Vous êtes tous conviés au spectacle qui mettra en scène chevaux, enfants et adultes pour le plus grand plaisir de tous.





FLEURISSEMENT 2015

La remise des prix du fleurissement 2014 a eu lieu à la salle des fêtes de la Tourette le samedi 18 avril en partenariat avec La communauté de Communes du Pays de St Bonnet le Château et du Conseil Départemental de la Loire.

Cette manifestation a réuni une centaine de participants des différents villages alentours.

Les personnes primées ont reçu des bons d'achat ou plantes d'ornement confectionnées par les membres du Comité de Fleurissement Intercommunale ou offert par divers professionnels de la région.

A noter que le bourg de la commune de St Nizier a été classé 2^{ème}.

Pour participer au concours de fleurissement 2015, il convient de s'inscrire en Mairie avant le 4 juillet 2015.

SAME DEUTZ-FAHR
Ets GENEVRIER
Concessionnaire
Tabaza - Route d'Estivareilles
42380 SAINT-NIZIER-DE-FORNAS
Tél. : 04 77 50 08 10 - Fax : 04 77 50 06 21
e-mail : sarl.genevrier@wanadoo.fr
Tracteurs - Matériels agricoles

LOTO DU CCAS

Le dimanche, malgré un temps printanier incitant à la promenade, la salle socio culturelle a accueilli environ 80 joueurs pour le loto du CCAS. Les différentes parties se sont déroulées tout au long de l'après-midi dans une ambiance conviviale.

Les 2 premières étaient réservées aux enfants, récompensés par différents lots qui les ont enchantés.

Quant aux adultes, le premier lot d'une valeur de 150 euros est emporté par Mme Sylvie SERRE, le 2^{ème} lot une cafetière par Mme Janine FRERY, suivi du 3^{ème} lot, un mini four par Mme Suzanne CHEVALIER et pour le 4^{ème} lot, un set petit déjeuner à la jeune Amélie CROZE.

Chacun s'est séparé, heureux d'avoir passé une agréable après-midi.





UN EXERCICE 2014-2015 RICHE DE RÉUSSITE ET

La saison 2014-2015 est une grande satisfaction pour l'ensemble des membres de l'Union Sportive Sud Forézienne. En effet, du plus petit au plus grand, tout le monde a pris un immense plaisir à se retrouver autour du ballon rond pour un peu d'effort physique et surtout beaucoup de sourire.

Le Comité Directeur tient à remercier tous les membres de l'association pour le respect, l'implication ainsi que l'image véhiculée par le club grâce à leur comportement exemplaire. Au-delà d'une saison réussie sur le plan sportif, l'USSF souhaite également remercier toutes les personnes qui ont participé à la vie du club, notamment par leur présence aux manifestations qui ont globalement été un succès.

Le club tout entier tire aussi un grand coup de chapeau à une personne essentielle à l'association depuis des années déjà, tant au niveau administratif que sportif, cette personne est l'irremplaçable Jean-François FLECHET qui se verra remettre une récompense amplement méritée par le district de la Loire.

Aujourd'hui le club souhaite poursuivre avec opiniâtreté ses objectifs de divertissement, de plaisir

et d'apprentissage du football dans le respect.

Certes, les objectifs sportifs ne sont pas toujours au rendez-vous mais l'essentiel se trouve dans le sourire de nos licenciés et l'envie de continuer à nos côtés.

La saison 2014-2015 a tout de même été un très bon cru en terme de résultat.

Les U7 et les U9 continuent l'apprentissage des bases. Tous les éducateurs se réjouissent de leur progrès, une génération dorée serait-elle née à l'USSF ?

Pour les catégories U11 et U13, les résultats sont assez satisfaisants et tout le monde s'éclate à pratiquer le football.

Pour les U9, U11 et U13 aucun classement n'est réalisé, la notion de plaisir est vraiment le leitmotiv de ces catégories.

Pour les U15 l'esprit de compétition fait son apparition. Ils ont terminé l'exercice à une belle 3^{ème} place et auraient pu espérer le titre. La saison prochaine les consacra sûrement !

Les 2 équipes séniors ont quand à elles connu des destins diamétralement opposés en terme de résultats.

S.a.r.l. **VALADIER** Matériel Agricole
 Motoculture - Quad - Réparation - Vente Toutes Marques



Valinches - Gromelet
42380 L'URIECQ
Tél./Fax 04.77.50.11.17

Eta VALOUR Entreprise de Travaux Agricoles
 A votre service depuis 1968



La Pomasse
 42380 St Nizier de Fornas
 Tél : 06.11.99.56.51
 06.13.03.40.04

Moissons,
 enrubannage,
 fauchage, semis,...



ET DE PLAISIR, L'USSF PRÉPARE DÉJÀ LE PROCHAIN

L'équipe réserve a passé une saison compliquée dans le ventre mou du classement de 2ème division mais l'objectif de maintien a été atteint.

L'équipe fanion a réussi une excellente saison puisque la volonté d'accéder à l'échelle supérieure est atteinte. Il faudra confirmer l'année prochaine pour espérer un maintien voire plus en promotion d'excellence.

L'équipe de foot loisir a également vécu un championnat difficile dans le fond du classement. Ils ont l'ambition de faire mieux la saison prochaine, tout en conservant leur bonne humeur communicative.

Le Comité directeur précise que le club est à la recherche d'éducateurs et de joueurs souhaitant rejoindre ses rangs pour la prochaine saison. L'encadrement du club travaille d'ores-et-déjà à la réussite de l'exercice 2015-2016.

L'équipe foot loisir a une nouvelle fois pu profiter des installations de qualité mises à disposition par la commune de Saint-Nizier-de-Fornas tout au long de l'année. L'ensemble du groupe sénior a

également bénéficié de ces structures de qualité pour effectuer sa préparation de début de saison, ce qui devrait également être le cas pour l'exercice 2015-2016.

Les manifestations :

Pour continuer à faire partager son esprit convivial et festif, **l'USSF organisera prochainement un concours de pétanque le premier week-end d'août en association avec la société de chasse.**

Au nom de tous les licenciés et bénévoles du club, nous tenons à remercier la Municipalité de Saint-Nizier-de-Fornas pour leur implication et les efforts consentis afin que l'on puisse bénéficier d'installations de qualité.

Dans l'attente de vous accueillir ou de vous côtoyer sur et en-dehors des terrains de foot, l'Union Sportive Sud Forézienne vous adresse ses plus cordiales salutations.

Merci de votre soutien.

SUPER U

les nouveaux commerçants

Ouvert du Lundi au Samedi de 8h30 à 19h30 et le dimanche de 9h à 12h30



Mon Super U en ligne >>> courses.u.com

Le Grand Guéret - 42380 LA TOURETTE
Tél. 04 77 50 02 17 • Fax 04 77 50 70 19



GARAGE JOUBERT
RÉPARATEUR AGRÉÉ
AGENT COMMERCIAL
14 RUE DE TAILLEFER
42380 LA TOURETTE

TÉL. : 04 77 33 32 81
MOBILE : 06 80 52 92 17
carrosserie.joubert@orange.fr

ASSOCIATION

AGV

« M A R C H E
NOCTURNE ET
REPAS AU COQ
ARGENTÉ »

Cette année encore, nous avons troqué les poids et les tapis contre des chaussures de marche. Mercredi 27 mai nous avons marché aux alentours de St Nizier durant 1h30. A l'arrivée un repas nous attendait au Coq Argenté. Nous l'avons bien mérité! Nous sommes reparties à pied de nuit.



« PIQUE-NIQUE
DE FIN D'ANNÉE
»

Pour clôturer l'année sportive nous avons organisé un pique-nique entre licenciées le mercredi 24 juin. Chacune d'entre nous a préparé soit une salade, soit un dessert ou apporté toutes autres collations. Cela a permis de terminer en beauté notre saison.

« RENTRÉE 2015 »

Reprise des cours de gymnastique : à partir du mercredi 16 Septembre 2015, les cours auront lieu à la salle des fêtes.

Horaires :
18h15-19h15 gym douce
19h15-19h45 step
3 cours d'essais

Inscriptions : au 3ème cours de gym
Prix de l'adhésion pour la saison 2015/2016 : 105€

Coordonnées : présidente Emmanuelle Renaudin. Tél : 06 07 13 85 00

Nous rappelons que notre association de gym volontaire est ouverte à toutes et à tous, et qu'il n'y a pas d'âge. Nos activités sont encadrées par une animatrice diplômée : Corinne Margerit.

Les diverses activités sont le renforcement musculaire, les abdo-fessiers, le stretching, la gym douce et le step.



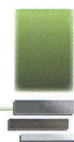
Le Coq Argenté
Ferme Auberge
Catherine, Henri et Fabien Coquard

«... De la fourche... à la fourchette !!!»

*Cuisine maison de vrais produits élaborée
avec les produits issus de la ferme*

04 77 50 74 28
ferme-coquard@orange.fr

Leu d'Algerois
42380 Saint Nizier De Fornas



MENUISERIE PETIT

MENUISERIE

Bois - Alu - Mixte bois-alu - PVC

NEUF ET RÉNOVATION

Portail - Porte - Fenêtre - Volet...

AGENCEMENT INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

Escalier - Parquet - Placard - Dressing...
Bardage - Terrasse - Bois...

HALL D'EXPOSITION • VENTE DIRECTE

ZA LA CHANA - 42380 Luriecq / Tél. 04 77 50 08 58 / Fax. 04 77 50 70 38 / Portable : 06 70 10 30 99
contact@menuiseriepetit.fr

CLUB DE L'AMITIE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLUB S'EST TENUE LE 27 JANVIER 2015.

Le 6 janvier au club nous avons dégusté la galette des rois. Quatre personnes ont été couronnées reines lors de cet après-midi appréciée de tous.



Les membres du club ont répondu présents pour écouter Mme la présidente pour exposer le rapport annuel et énoncer les différentes manifestations programmées tout au long de l'année. Ce jour là, chaque adhérent a été invité à payer sa cotisation. Notre association se porte bien, deux nouvelles adhésions sont venues grossir les rangs. Un repas a été servi par le club et la préparation de certains plats a été faite par les membres du club. Bien sur, et pour ne pas déroger à la tradition, les cartes sortent du placard pour le plaisir d'un certain nombre d'entre nous pendant que d'autres se sont

retrouvés à jouer entre autre au scrabble et triomino.

Le 17 mars, pour le mardi gras, la tradition a été respectée car les bugnes ont été à l'honneur. Les convives ont apprécié ces beignets délicieux, préparés par notre sympathique boulanger.

Le premier mardi de chaque mois, de jeunes et moins jeunes retraités arpentent les chemins de la commune pendant environ deux heures, et se retrouvent ensuite à la salle communale où les attend une collation. Parmi ces personnes, certains ont pris leur adhésion au club. Si le cœur vous en dit vous pouvez nous rejoindre.

Le 24 mars s'est tenu le concours de coinche interne. Chaque adhérent a été invité à participer. Pour ne pas faire de jaloux, tout le monde a emporté un lot.

A Saint Nizier « la morue » a toujours été un plat de tradition. Lors de l'assemblée générale, Madame la présidente a annoncé une journée morue. Ainsi le 14 avril, les adhérents ont été invités au restaurant " Le Relais " pour déguster le fameux poisson. Toutes les papilles étaient en éveil. Merci à notre restaurateur.

Chaque mardi, les passionnés de cartes et autres jeux se retrouvent à la salle communale, mise à notre disposition gratuitement par la municipalité. Si vous aussi vous êtes passionnés par les jeux, vous pouvez pousser la porte de notre association.

NOUS SOMMES
À CE JOUR
QUARANTE
QUATRE
PERSONNES

Louis PERRIN
correspondant pour le
Club de l'Amitié.

STATION MICHALON
depuis 1990

DECEMBRE 2011
NOUVEAU SERVICE

24/24 Comptes Clients

GAZOLE
LIBRE SERVICE

ZAC
LA GRAVOUX

ST BONNET LE CHATEAU

LA QUALITE AU MEILLEUR PRIX

POUR TOUTE INFORMATION
06 86 45 72 68
michalon1@club-internet.fr

LIVRAISONS À DOMILE

Produits de qualité supérieure : demandez la gamme TURBO
TURBO FIOUL CONFORT - 15 - TURBO FIOUL PLUS - 21 - GNR TURBO TRACTION

SARL Michalon - 18 Boulevard du Vernay

42380 SAINT BONNET LE CHATEAU

Capital : 20 020€ - RCS St-Etienne 312838730023 - APE 4511Z - TVA FR3931283873

Tél. 04 77 50 00 53

L'énergie est notre avenir, économisons la.

Jean-Yves Porte
TRAVAUX PUBLICS
&
TRANSPORTS

La Qualité
Le Service

Tél. 04 77 50 07 51

Fax 04 77 50 73 36

e-mail : sasujean-yves-porte@wanadoo.fr

ZA LE MOULIN DU MAS
42380 LA TOURETTE

STYLE FAÇADE

RAVALEMENT EXTÉRIEUR INTÉRIEUR

JOINTS DE PIERRES

ISOLATION EXTÉRIEURE

Devis Gratuit

Lieu dit Pouzol - 42380 ST NIZIER DE FORNAS

Tél. 04 77 50 18 21

2ÈME ÉDITION DU MODÉLISME UN MONDE MINI POUR UN RÉSULTAT MAXI !

Bernard CHARGOIS, président de l'association les Bouts en Train et ses membres bénévoles ont organisé pour la deuxième année consécutive un salon consacré au Modélisme.

Cette édition a eu lieu le dernier week-end de mars dans les deux salles mises à disposition par la Mairie.

A chaque exposition, c'est le même émerveillement de voir le travail accompli par ces passionnés. On retiendra notamment les maquettes de bateaux de Gérard SERGEAULT de Laives (Saône et Loire), celles de Michel DUPUY de Cavaillon retraçant la vie dans une ville avec des détails toujours plus époustouflants comme la représentation d'une maison en feu. Enfin que dire de la grande maquette de Serge CHATRE de Macon

(Saône et Loire) représentant une fête foraine avec tous les manèges et personnages à échelle réduite : Etonnant voir même bluffant !

Les locaux étaient aussi de la partie grâce à la présence d'Albert SEYVE et Michel BELMONTE de St Nizier, Louis FAURE et le CLCS de Firminy (trains), Gilles CHAUVES de Saint Etienne (exposant atelier mécanique) et Jean BONNARD de Doizieux proposant une maquette de TGV qui a obtenu le record du monde de vitesse.

Pierre MONTMEA avec une collection privée illustrant une forge en action et Jean Yves PORTE et son matériel miniature de TP complétaient également cette longue liste d'exposants au nombre de 20 au total.

Bien évidemment, pour les plus aguerris, ce salon est toujours l'occasion de nombreux échanges, de vente de matériel afin que tous ces passionnés peaufinent et complètent davantage leurs maquettes pour les années futures.

Les membres de l'association des Bouts en Trains par le biais de leur président Bernard CHARGOIS ont le mérite de proposer une animation dans la commune. Ainsi, il paraît important de soutenir une telle initiative à une époque où les projets d'animation s'essouffent dans nos campagnes.



LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

EN MARS DERNIER, ELLES PERMETTENT LE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

LES COMPÉTENCES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

1. L'action sociale en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées (avec la création de la Maison du handicap et d'une nouvelle allocation, la prestation de compensation du handicap conformément à la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances), de l'enfance et de la famille et des personnes en difficulté. Le département se voit attribuer depuis la loi du 13 août 2004 un rôle de « chef de file » en la matière. Il a notamment à sa charge l'ensemble des prestations d'aide sociale comme le RSA ;
2. La voirie : construction et entretien des routes départementales. En application de la loi du 13 août 2004, certaines parties des routes nationales (240 km) sont transférées au département depuis le 1er janvier 2006 ;
3. L'éducation : la construction, l'entretien et le fonctionnement des collèges publics mais également, depuis 2004, l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique dans ces collèges. A ces missions s'ajoutera celle du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) exerçant leurs fonctions dans les collèges ;
4. La participation au financement du service départemental d'incendie et de secours (pompiers);
5. L'aide au développement économique ;
6. La gestion des musées départementaux, de la bibliothèque départementale, et celle des archives départementales (conjointement avec l'Etat) ;
7. La gestion des espaces naturels sensibles.

Notre canton regroupe désormais l'ancien canton de St Bonnet le Château et une partie de l'ancien de St Just St Rambert.

Deux binomes homme/femme titulaire d'un coté et remplaçante de l'autre représentent chaque canton.

A l'issue des élections de mars, notre canton de St Just St Rambert sera représenté par Colette FERRAND (remplaçante Sylvie COURAT) et Alain LAURENDON (remplaçant Thierry DEVILLE)

Au centre : Alain LAURENDON et Colette FERRAND, conseillers départementaux, Thierry DEVILLE et Sylvie COURAT, leurs remplaçants.



Résultats 2ème tour St Nizier de Fornas.		
Colette FERRAND Alain LAURENDON	Divers droite	63,76% soit 160 votes
Véronique VIARD Gérard VIVANT	Front National	36,25% soit 91 votes
	Votes blancs	6,23% soit 17 votes
	Votes nuls	1,83% soit 5 votes
Population : 642 habitants		
<ul style="list-style-type: none"> • Inscrits : 513 personnes • Votants : 53,22 % soit 273 personnes • Abstention : 46,78 % soit 240 personnes • Exprimés : 48,93 % soit 251 personnes 		

Résultats 1er tour St Nizier de Fornas.		
Colette FERRAND Alain LAURENDON	Divers droite	50,73 % soit 139 votes
Véronique VIARD Gérard VIVANT	Front National	29,20 % soit 80 votes
Antoine CREPINGE Carole OLLE	Front de Gauche	20,07 % soit 55 votes
	Votes blancs	1,75 % soit 5 votes
	Votes nuls	2,11 % soit 6 votes
Population : 642 habitants		
<ul style="list-style-type: none"> • Inscrits : 513 personnes • Votants : 55,56 % soit 285 personnes • Abstention : 44,44 % soit 228 personnes • Exprimés : 53,41 % soit 274 personnes 		

AU FIL
DU TEMPS

SUR LES CHEMINS DE ST JACQUES DE COMPOSTELLE

UN PETIT GROUPE DE PASSIONNÉS DE MARCHE, POUR LA PLUPART HABITANT SAINT NIZIER A DÉCIDÉ DEPUIS QUELQUES TEMPS D'ORGANISER UN PÈLERINAGE SUR LES CHEMINS DE COMPOSTELLE EN PLUSIEURS ÉTAPES.



La première de ces étapes a consisté à rallier la commune de Montarcher à celle de Saugues dans la Haute Loire, soit 111 kilomètres au total effectués en 5 jours. C'est ainsi que les pèlerins ont traversé durant ce périple Jouanzeq, St Genest Près St Paulien, Le Puy, St Privas d'Allier et Saugues. Un parcours rendu parfois difficile en raison des conditions météo (fortes chaleurs, vent) ou du relief escarpé. Toutefois, les conditions d'hébergement dans les gîtes ont toujours été très agréables avec un accueil chaleureux. D'ici un an, la suite du parcours se fera entre Saugues et Estaing avec la traversée des plateaux de l'Aubrac.

C'est pour le groupe une riche expérience humaine, culturelle et religieuse.



Pharmacie de la Porte d'Auvergne

Sophie & Olivier ROZAIRE

2, place du grand Faubourg
42.380 St Bonnet le Château

Email : pharmacieportedauvergne@gmail.com

Tel : 04-77-50-09-72

Fax : 04-77-50-12-65

www.pharmaciedelaportedauvergne.fr

- | | |
|---------------------------------|-------------------------|
| ➤ Location de matériel Médical | ➤ Homéopathie |
| ➤ Téléphones Doro | ➤ Orthopédie sur mesure |
| ➤ Bas et Collants | ➤ Aromathérapie |
| ➤ Livraison de lits médicalisés | ➤ Laits Maternisés |

INTERVIEW

VISITE AU COQ ARGENTÉ A MARGOIT



Contactez nous !

Tél. : 04 77 50 74 28

Mail : ferme-coquard@orange.fr

LE GARAGE DES TROIS ROUTES À TABAZA.



NOUS AVONS RENCONTRÉ CATHERINE QUI A BIEN VOULU NOUS EN DIRE UN PEU PLUS SUR SON ACTIVITÉ ET CELLE DE SON COMPAGNON HENRI COQUARD AU SEIN DE LA FERME AUBERGE DE MARGOIT.

Ils sont arrivés en 1998 à SAINT NIZIER en acquérant la ferme, puis ils ont ouvert en 2015, LA FERME AUBERGE.

VàSN : pourquoi ST NIZIER et pourquoi une FERME AUBERGE ?

Catherine : notre volonté était de prendre une ferme j'ai une formation agricole spécialisée « vaches laitières », et c'est sur le secteur de ST NIZIER que s'est présentée l'opportunité. Quant à LA FERME AUBERGE, le projet a muri au fil du temps et s'est concrétisé en mars 2015.

VàSN : quelle est votre activité ?

Catherine : j'élabore tous les plats que je sers avec les produits de la ferme, y compris le pain aux différentes saveurs. Je vous rappelle que nous avons la certification BIO depuis 2002. Notre capacité d'accueil est de 30 personnes sur réservation, et les menus sont établis soit en fonction du goût des clients ou ceux-ci me laissent le choix de la composition : salade charcuterie, viande et garniture de légumes, fromage et desserts maison aussi. Je

UNE NOUVELLE ACTIVITÉ INDUSTRIELLE, ARTISANALE, AGRICOLE OU COMMERCIALE SUR NOTRE COMMUNE MÉRITE D'ÊTRE MISE EN AVANT. MAXIME CHAMBON & BENJAMIN DA SILVA CO-GÉRANTS DU GARAGE DES TROIS ROUTES.

VàSN : Etes vous originaire de la région ?

Benjamin : Non, je suis de la région stéphanoise.
Maxime : Moi non plus mais ma belle famille réside à La Tourette et je viens d'acheter une maison à St Nizier au hameau de Talarand.

VàSN : A quelle date avez-vous ouvert votre garage ?

Maxime : Cela va bientôt faire deux ans que nous avons créé notre activité puisque le garage a été ouvert le 22 juillet 2013.

VàSN : Quelles sont les activités que vous y pratiquez ?

Maxime : Nous sommes un garage de mécanique et carrosserie mais également de réparation multi-marques. Nous réalisons également les dépannages ainsi que la vente de véhicules neufs.

VàSN : A ce sujet, êtes-vous gérant d'une marque



vous rappelle que le restaurant est fermé le vendredi.

VàSN : comment vous faire connaître ?

Catherine : il y a de la publicité à l'Office de Tourisme de ST BONNET, des panneaux publicitaires, des flyers sont distribués, et bientôt nous aurons un site internet.



Nous remercions Catherine de nous avoir gentiment reçue dans sa salle de restaurant, ô combien sympathique, et agréablement décorée.

Un dernier mot en forme de devinette : il y a un joli jeu de mot dans le choix du nom de l'auberge, à vous de le trouver. Et pour la solution, nous vous invitons à la découvrir par vous-même, en venant déguster les bons plats servis par Catherine.

en particulier ?

Maxime : Non, nous sommes vraiment un garage multi marques même en ce qui concerne la vente de véhicules.

VàSN : Quels sont les jours d'ouverture du garage ?

Maxime : Le garage est ouvert tous les jours sauf le samedi.

VàSN : Où travaillez-vous avant ?

Benjamin : Personnellement j'étais salarié au garage Peugeot à St Bonnet.

Maxime : Moi, je travaillais en région stéphanoise.

VàSN : Est-ce que votre clientèle réside dans le secteur ?

Maxime : Oui, il s'agit essentiellement de personnes résidant dans un périmètre de 15 kilomètres autour du garage.



AU FIL DES HA- MEaux



Situé à 1.5 kilomètres à l'ouest du bourg de St Nizier et à 2.5 kilomètres au sud de celui de St Bonnet, Epizolles comptabilisait 12 habitants lors du dernier recensement de 2014, soit une démographie stable depuis 2009 (13 hab) mais en légère diminution depuis 25 ans puisque le hameau enregistrait alors une vingtaine de résidents.

Côté altitude, ce village est un des plus hauts de la commune (environ 900 mètres) ce qui lui confère une vue imprenable sur la plaine du Forez, les environs de l'agglomération stéphanoise, du massif du Pilat et au loin en période de grand beau temps, sur les Alpes et le Mont Blanc. Par ailleurs, en période hivernale, il n'est pas rare de voir régulièrement la neige sur les hauteurs d'Epizolles alors qu'un peu plus bas, au Bourg, il n'est question que de pluie.

Au niveau historique, on peut dire qu'Epizolles fut habité depuis la plus haute Antiquité puisque avant guerre, on a retrouvé des pierres à cupules dans les bois au dessus du hameau, mais aussi des silex et « pierre percée » aux Paturaux.

L'orthographe du village a subi de multiples transformations au fil des siècles ainsi qu'en témoigne l'ouvrage de M. DUFOUR (Episoles en 1318, Eypisoles en 1372, Eypisolles en 1498 puis Episolles quelques années plus tard)

La dernière mouture « Epizol » remonte aux années 1950 lorsqu'une secrétaire de mairie décida souverainement de simplifier le nom des villages et hameaux de notre commune comme Chazol au lieu de Chazolles, Epizol au lieu de Epizolles dont la dernière reste pourtant la bonne orthographe.

Côté architecture, Epizolles a durant de très nombreuses années compté trois fermes et deux maisons :

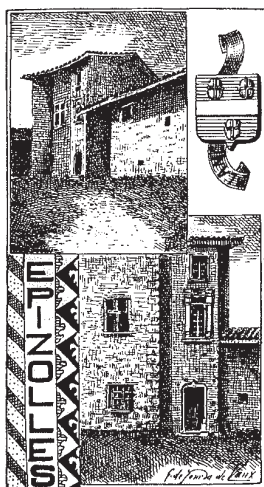
- La ferme Gallet (actuel bâtiment Constant qui a appartenu très longtemps à la famille Blanc de Villeneuve et dont le fermier était alors « Meynard »
- La ferme Meynard (en descendant en direction de St Nizier) qui a vu durant les années 60 à 80 la famille Beillot en être les locataires
- La ferme Fréry dont nous reparlerons dans une interview (page ci-contre)
- La maison Perrin qui appartenait à la famille Mounier et qui était toujours occupée par des serruriers puis des armuriers
- La maison « Louche » occupée par un armurier et qui a été écroulée depuis de nombreuses années.

Depuis la fin du XXème, d'autres maisons modernes se sont construites à l'ouest du hameau occupées notamment par les familles Bourgin, Romet ou Gallet.

EPIZOLLES

Ron loin de la si pittoresque cité de Saint-Bonnet-le-Château, sur le territoire de Saint-Nizier-de-Fornas, on admire encore, bien qu'il soit transformé en ferme, le joli petit manoir Renaissance d'Epizolles. Ses fenêtres à meneaux, sa superbe tour hexagonale engagée, ses portes armurées, ses vieilles cheminées en font l'une des plus curieuses résidences que les siècles passés aient laissés dans cette région. Le château d'Epizolles est contemporain du manoir voisin de Fournier. C'est sans doute, d'ailleurs, à la famille de Fournier qu'est dûe sa construction.

En effet, en 1635, nous voyons Françoise de Fournier rendre hommage pour le fief d'Epizolles. Fille de Pierre de Fournier, conseiller secrétaire de la Reine Mère et de Marguerite Croppet, elle épousa Jean Domenc, d'une famille de Saint-Bonnet-le-Château, qui avait une chapelle dans l'église de Saint-Bonnet.





INTERVIEW

Epizolles, comme de nombreux hameaux niziérois, abrite des familles installées depuis de nombreuses générations. La famille FRERY en fait partie.

C'est pour cette raison que l'équipe du bulletin municipal a décidé d'aller à la rencontre d'André FRERY « un enfant du village » puisqu'il y est né en 1948 et comme il nous l'a confié lui-même : « je suis le dernier à être né à Epizolles ».

Par ailleurs, André et son épouse sont des passionnés d'art, d'histoire et de tradition. C'est ainsi qu'à leur retraite, ils ont décidé de créer un gîte dans des anciens bâtiments de la ferme familiale en gardant l'esprit des bâtisses du Haut Forez.

VàSN : Pourriez-vous nous parler de l'histoire du bâtiment dans lequel vous avez créé ce gîte ?

André FRERY : Il s'agit d'un corps de ferme tout d'abord utilisé en tant que locataire par mes grands-parents, Antoine et Joséphine à partir de 1902. Puis en 1918, l'ensemble des bâtiments s'est vendu et mon père Philibert et sa femme Marie ont repris l'exploitation à partir de 1947.

Ce corps de ferme était composé d'une maison d'habitation en très mauvais état et d'un bâtiment

RENCONTRE AVEC ANDRÉ FRERY, PROPRIÉTAIRE D'UN NOUVEAU GÎTE À EPIZOLLES

faisant office d'étable, qui lui-même jouxtait la maison dans lequel nous avons aménagé le gîte. De l'ancienne maison, nous avons récupéré un placard en pierres que nous avons remonté « pierre par pierre » dans le nouveau gîte. D'après la structure du placard et les diverses recherches que j'ai effectuées, il s'agirait d'un vestige datant de la fin du XV^{ème} siècle. Je tiens particulièrement à la sauvegarde de ce patrimoine.

VàSN : Parlez-nous de ce gîte

André FRERY : Nous l'avons construit afin d'entretenir le patrimoine familial et surtout dans le but de le mettre en valeur. C'est ainsi que sa conception s'est faite dans le respect de la tradition locale : mur en pierres apparentes à l'extérieur et à l'intérieur, charpente et poutre en bois de douglas et hêtre, carrelage imitation dalle. J'ai même pour projet de reconstituer un râtelier tout au long du mur de la pièce de vie qui rappellerait le passé de nos fermes de campagne.

Le gîte proprement dit est composé au rez-de-chaussée, d'une pièce de vie, d'un coin cuisine et d'une salle de bain. A l'étage on trouve 4 chambres avec 4 thématiques différentes ; campagnarde-rustique, oriental-exotique, romantique et junior. Une 2^{ème} salle de bain complète cette partie.

Nous avons entrepris les travaux depuis 2009 grâce à mes filles et leurs compagnons ainsi que mon frère Jean Paul pour la démolition. Cette maison est conçue pour 10 personnes.

A l'extérieur, tout est emménagé afin de respecter l'histoire et la tradition. C'est ainsi, par exemple que nous avons récupéré des dalles enfouies dans la terre, qui appartenaient à la bâtisse du 16^{ème} jouxtant l'ancienne étable. Nous les avons installées dans le jardin et elles sont valorisées grâce à la fontaine construite autour.

J'ai également pour projet de mettre en valeur de vieux outils agricoles qui nous rappelleront les anciennes méthodes de travail à la ferme. Les idées ne manquent pas et ma passion pour la tradition paysanne locale me guide constamment.

VàSN : Votre gîte fait-il partie d'un organisme style Gîte de France ?

André FRERY : Nous respectons le cahier des charges et les normes des gîtes « Clé Vacances », un plus pour la location et le sérieux de notre démarche. Par ailleurs, on reste totalement autonome en ce qui concerne sa gestion, ce qui n'est pas le cas avec tous les organismes.

J'ai aussi pour projet de créer un site internet et de me mettre en lien avec l'office de tourisme du Pays de St Bonnet afin de me faire connaître davantage.

TOUJOURS PLUS, TOUJOURS PLUS VITE...
NOTRE QUOTIDIEN N'EST DÉCIDEMMENT PAS
SIMPLE !

Alors faire des travaux à la maison, c'est un droit, mais c'est tellement lourd qu'on en oublierait presque nos devoirs !

Par mesure d'équité entre les citoyens qui déclarent leur travaux et ceux qui parfois ignorent même qu'il faut le faire, voilà plusieurs tableaux afin de nous aider ! (l'un reprend la réglementation générale et l'autre nous donne quelques exemples)

DÉCLARATION PRÉALABLE

- Modification de l'aspect initial de ma maison
- Fenêtre ou porte d'un autre modèle
- Percement d'une nouvelle fenêtre
- Changement de couleur de la façade
- Abri de jardin de - de 20 m²
- Véranda de plus de 5 m²...

PERMIS DE CONSTRUIRE

- Construction de maison
- Construction d'une piscine avec couverture modulable de plus de 1.80m ou fixe
- Abri de jardin ou garage de plus de 20m²



Attention, ces exemples doivent nous interpeller dans le cadre de certains travaux mais ne constitue pas une référence absolue. Il convient en effet de se rapprocher de sa Mairie pour de plus amples informations car la réglementation évolue rapidement. Les élus sont là pour accueillir avec plaisir toutes les personnes désireuses de renseignements afin de rétablir leur situation ou dans le but d'établir un futur projet !



EIFFAGE
TRAVAUX PUBLICS
RHÔNE-ALPES/AUVERGNE

Etablissement LOIRE / AUVERGNE
rue François Coli – B.P. 96
42162 ANDREZIEUX-BOUTHEON Cedex

Tél. 04.77.55.55.00
Fax. 04.77.55.72.49

TRAVAUX DE VOIRIE – V. R. D.
SOLS INDUSTRIELS ET SOLS SPORTIFS
ASSAINISSEMENTS



Vente et location de Matériel Médical

18 Boulevard du Verney

42380 ST BONNET LE CHATEAU

Tel : 04.77.57.31.08

www.capvitalsante.com/stbonnetlechateau



Conséquences de la réforme de la surface de plancher sur le champ d'application du PC

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ayant:	En droit commun		En secteur protégé (1)	
	Constructions nouvelles d'une hauteur ≤ 12 m	Constructions nouvelles d'une hauteur > 12 m	Constructions nouvelles d'une hauteur ≤ 12 m	Constructions nouvelles d'une hauteur > 12 m
une emprise au sol et une surface de plancher inférieures ou égales à 5 m ² (2)	Dispense R421-2 a)	Déclaration Préalable R421-9 c)	Déclaration Préalable R421-11 a)	Permis de construire R421-1
5 m²				
une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 5 m ² (2) ET une emprise au sol inférieure ou égale à 20 m ² ET une surface de plancher inférieure ou égale à 20 m ²	Déclaration Préalable R421-9 a)			
20 m²	Permis de construire R421-1			
une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 20 m ²	Permis de construire R421-1			

(1) secteur sauvegardé, site classé, réserve naturelle, cœur d'un futur parc national et cœur de parc national. (2) Relèvement du seuil de 2 à 5 m² à compter du 1^{er} mars 2012.

TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES (1) ayant pour effet de créer :	En droit commun	En zone U des POS/PLU	
		Travaux ayant pour effet de porter la surface ou l'emprise totale au-delà de 170 m ²	Travaux n'ayant pas pour effet de porter la surface ou l'emprise totale au-delà de 170 m ²
une emprise au sol et une surface de plancher inférieures ou égales à 5 m ² (2)	Dispense R421-13		
5 m²			
une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 5 m ² (2) ET une emprise au sol inférieure ou égale à 20 m ² ET une surface de plancher inférieure ou égale à 20 m ²	Déclaration Préalable R421-17 f)		
20 m²			
une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 20 m ² ET une emprise au sol inférieure ou égale à 40 m ² ET une surface de plancher inférieure ou égale à 40 m ²	Permis de construire R421-14 a)	Déclaration Préalable R421-17 f)	
40 m²	Permis de construire R421-14 a)		
une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 40 m ²	Permis de construire R421-14 a)		

(1) Le cas des constructions agricoles n'est pas traité dans le présent tableau. (2) Relèvement du seuil de 2 à 5 m² à compter du 1^{er} mars 2012.

La nouvelle fontaine installée sur la place du village n'est pas sans rappeler qu'il y a quelques décennies en arrière une autre fontaine du même style avait trouvé sa place près du monument aux morts !

